



# BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

## AMENAGEMENTS PAYSAGERS

### DEROULEMENT DE LA FORMATION

#### CONDITIONS D'ADMISSION :

Après un Baccalauréat scientifique S ou technologique S.T.A.V.

Après un Brevet de Technicien Agricole ou un Bac professionnel Travaux paysagers et Productions Horticoles.

Après d'autres Baccalauréats.

Après une ou deux années de licence.

Pour d'autres diplômes, une dérogation peut être envisagée.

La candidature doit être saisie par le candidat sur le site internet : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Le Technicien Supérieur en aménagements paysagers doit posséder :

**une compétence technologique** : être capable de répondre à une demande d'appui technique, de participer à des travaux en bureau d'études, de gérer des travaux de création et d'entretien d'aménagements paysagers.

**une compétence générale** : être capable d'animer ou diriger une équipe de techniciens en tant que responsable de chantiers, de maîtriser les techniques d'expression et de communication.

#### ORGANISATION DE LA FORMATION :

Formation modulaire sur deux années (1 740 heures de cours) .

58 semaines de formation en centre + 12 à 16 semaines de stage (y compris voyage d'étude) dont 10 prises sur la scolarité .

#### ORIENTATIONS ET DEBOUCHES :

Emploi en tant que technicien au sein d'organismes publics et privés concernés par la mise en place d'aménagements paysagers depuis leur programmation et leur conception jusqu'à leur réalisation et leur gestion.

Classes préparatoires post BTS - Licence Professionnelle.

Université, écoles d'ingénieurs.

#### DELIVRANCE DU DIPLÔME :

50 % en contrôle en cours de formation (CCF).

50 % en 3 épreuves finales, dont l'épreuve de soutenance du mémoire de stage.

### CAMPUS Provence Ventoux

#### Adresse postale

310 Chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS SERRES  
<http://epl.carpentras.educagri.fr>

#### LYCEE

Tél. 04 90 60 80 80  
Fax 04 90 60 13 44  
[legta.carpentras@educagri.fr](mailto:legta.carpentras@educagri.fr)

## ARCHITECTURE DE LA FORMATION

Les horaires sont globaux et répartis sur les deux années à l'initiative de l'équipe pédagogique.

### DOMAINE COMMUN

Ouverture sur le monde: compréhension des faits économiques, sociaux et culturels. Information, expression et communication	<b>M 21 - organisation économique, sociale et juridique</b>	<b>87 h</b>
	<b>M 22 - techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation</b>	<b>174 h</b>
	<b>M 23 - langue vivante</b>	<b>116 h</b>
EPS	<b>M 31 - Education Physique et Sportive</b>	<b>87 h</b>

### DOMAINE PROFESSIONNEL

Traitement de données	M 41 - Traitement des données	<b>72,5 h</b>
informatique	M 42 - Technologie de l'informatique et du multimédia	<b>43,5 h</b>
Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales et culturelles, liées au secteur professionnel	M 51—Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers	<b>130,5 h</b>
	M 52—Connaissance et gestion es végétaux	<b>261 h</b>
	M 53—Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager	<b>188,5 h</b>
	M 54—Gestion technico-économique de chantiers	<b>101,5 h</b>
	M 55—Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager	<b>130,5 h</b>
Mises en situations professionnelles	M 61—Stages	<b>12 à 16 semaines</b>
<b>Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel</b>		<b>174 h</b>
Initiative locale	M 71—Module d'Initiative Locale	<b>87 h</b>
Module	M 11—Accompagnement au projet personnel et professionnel	<b>87 h</b>